

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE DOZULE

Date de convocation :

2 Février 2012

L'an deux mille douze, le dix Février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sophie GAUGAIN, Maire.

Nombre de :

Présents : 16

Absents : 2

Votants : 16

Exprimés : 17

Etaients Présents : Mme GAUGAIN, Maire

Mrs LOCRET, LAMOTTE, WALTER, VALLEE ; Adjoints

Mmes BRUNET, GAUDIN, KICA, PLOUY, VOLLAIS,

Mrs BRUNET, FOUCHER, KECHICHIAN, MARIE, RIDEL, TORRES.

Absents excusés : Mme CHRETIEN, Mr LAURENT.

Mr LAURENT donne pouvoir à Mr RIDEL.

Secrétaire de séance : Mr RIDEL.

Le procès-verbal de la séance du 08/12/11 est approuvé.

N° 1 – SDEC : REPRISE DE LA COMPETENCE SIGNALISATION LUMINEUSE :

Monsieur VALLEE, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 28/06/2004, le Conseil Municipal avait transféré sa compétence signalisation lumineuse au SDEC Energie avec une prise d'effet au 01/01/2005. Depuis, ce transfert de compétence donne lieu à une contribution financière de la commune au SDEC Energie.

Les statuts du SDEC Energie prévoient que la reprise de compétence par la collectivité peut intervenir à la fin des marchés en cours avec les entreprises prestataires (EDF et France Telecom), ce qui est le cas au 31/12/2011.

Monsieur VALLEE propose donc au Conseil Municipal de reprendre la compétence signalisation lumineuse au 01/01/2012 au SDEC Energie afin de n'avoir aucune contribution financière à régler en 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre la compétence signalisation lumineuse à compter du 01/01/2012.

N° 2 - DEPOSE DES FEUX DE SIGNALISATION :

Monsieur VALLEE, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que la circulation de la Grande Rue est désormais régie par la priorité à droite, suite à l'arrêté municipal pris en date du 29/11/07 et à la recommandation formulée par le Conseil Général du Calvados, et qu'à cet effet, il convient de déposer les feux tricolores qui n'ont plus lieu d'être.

Il demande ainsi au Conseil Municipal l'autorisation de déposer les feux tricolores des deux carrefours de la Grande Rue, et de choisir parmi les devis suivants :

- SDEC : 3 087,82 €
- Eiffage Energie : 9 441,52 €
- ETDE : 5 630,77 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte de faire enlever l'ensemble des feux tricolores par le SDEC pour un montant total de 3 087,82 €,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant et à revendre le matériel.

N° 3 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a obtenu une subvention à titre exceptionnel et non reconductible auprès du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration pour un montant de 50 000 € et le dossier de demande subvention doit être impérativement envoyé avant le 31 Mars 2012.

En prévision et afin de ne pas perdre cette subvention, elle propose au Conseil Municipal de constituer un dossier dès à présent pour les travaux de voirie et la borne camping-car sous réserve bien entendu que ces deux points soient validés lors de la commission travaux et urbanisme et lors du vote du budget primitif par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à déposer un dossier concernant les travaux de voirie et la borne camping-car.

N° 4 – CNAS : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT :

Monsieur LAMOTTE, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au Comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales depuis 2006. Celui-ci a fait parvenir une charte de l'action sociale qui a pour objet :

- d'accompagner la mise en œuvre du droit à l'action sociale rendu obligatoire par la loi du 19/02/2007 en identifiant les acteurs chargés de porter l'action sociale au sein de la collectivité ou établissement et en précisant leur rôle respectif ;

- de donner du crédit à la désignation des délégués et du correspondant ;
- de rappeler les valeurs fondamentales du CNAS que sont la solidarité, la mutualisation et l'humanisme.

Il rappelle aussi que le délégué des élus est Madame Monique KICA et que le délégué des agents est Mademoiselle Virginie THIBAULT, qui exerce également la fonction de correspondant pour le moment. Il convient donc de désigner un correspondant, et il propose Madame Laurence MARIE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de nommer Madame Laurence MARIE au poste de correspondant du CNAS.

N° 5 – CONSULTATION DU SERVICE DES DOMAINES :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans la continuité des projets d'aménagements de la commune et notamment l'étude lancée sur la restructuration du centre-bourg, il est nécessaire que la commune soit en capacité de se doter d'une réserve foncière dans le cas où des terrains se libèreraient sur le secteur.

Par ailleurs, l'APAEI, n'ayant pu tenir ses engagements, propose à la commune de reprendre les parcelles qui devaient servir pour l'arboretum.

Afin d'être totalement informés sur la valeur des ces terrains actuellement, il convient donc de saisir le service des domaines afin d'avoir une estimation des parcelles cadastrées section AD n° 156, 155 et 143, et section B n° 57, 164 et 324.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires auprès du service des domaines pour l'estimation des parcelles susnommées.